

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux-mille-vingt-quatre, le dix-sept février à 09h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique sur convocation en date du 13 février 2024, sous la Présidence de Monsieur Pascal MUZART, Maire.

**Présents :** Pascal MUZART, Maire ; Joël ALLIER, 1<sup>er</sup> adjoint ; Marie-Nicole GARRIVIER, 2<sup>ème</sup> adjointe ; Tiphany FILLON, 4<sup>ème</sup> adjointe ; Dominique BALZANO ; Dominique BOURDIER de BEAUREGARD ; Marie-Pierre ALIZAY ; Eva GIRAUD ; Pierre-Emmanuel BEZACIER ; Magali JOUSSE ; Damien THIRIET ; Cyril LAVAL et Catherine GROS.

### **Pouvoirs déposés en application de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

Bertrand SIETTEL 3<sup>ème</sup> adjoint donne pouvoir à Pascal MUZART,  
Christophe CHEMIN donne pouvoir à Joël ALLIER,  
Elsa CHOLLET donne pouvoir à Marie-Pierre ALIZAY,  
Roland HUGUET donne pouvoir à Marie-Nicole GARRIVIER.

**Absentes :** Aurélie GENETTE et Julie MOUNIER

Monsieur le Maire ayant constaté que le quorum est atteint, déclare la séance ouverte et donne lecture de l'ordre du jour :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200032-20240316-00122024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/03/2024

### **Affaires générales :**

- 01 : Installation de Madame Catherine GROS comme conseillère municipale
- 02 : Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 02 décembre 2023
- 03 : Convention cadre d'adhésion aux services secrétaires de mairie itinérant, intérim, portage salarial avec le centre de gestion de la Loire
- 04 : Dénomination d'une nouvelle voie communale : Allée Jean CHERPIN

### **Affaires scolaires :**

- 05 : Convention psychologue scolaire 2022-2026
- 06 : Convention enseignante spécialisée 2022-2026

### **Affaires sociales :**

- 07 : Désignation d'un délégué agent au comité national d'action sociale (CNAS)

### **Associations :**

- 08 : Demandes de subvention des associations du Sou des écoles, de l'Ensemble musical, d'Ambierle Basket club, de Pentatête et du Collège de la Côte roannaise

### **Budget - Finances :**

- 09 : Projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire : demande de subvention et plan de financement
- 10 : Table interactive : approbation devis

## Informations diverses

### Désignation du secrétaire de séance :

Conformément à l'article L 2121 – 15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Madame Tiphonie FILLON est désignée secrétaire pour toute la durée de la séance.

### **01. Installation de Catherine GROS comme nouvelle conseillère municipale**

Monsieur le Maire informe de la démission de Madame Peggy CHEVRON de son mandat de conseillère municipale, reçue par lettre le 30/12/2023.

Madame Catherine GROS, candidate suivante de la liste « Ambierle Demain » a accepté de remplacer Madame Peggy CHEVRON et d'assurer la mission « gestion de la mutuelle de village ».

**Commentaire :** Néant

**Vote :** Pour : 16 / Contre : 0 / Abstention : 0

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   |      |        |            |

### **Procès-Verbal d'installation :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-1 modifié, L.2121-4 et R2121-2 modifié,

Vu le Code Electoral et notamment l'article L. 270 modifié,

Vu le courrier de Madame Peggy CHEVRON reçu en mairie le 30/12/2023 informant de sa décision de démissionner de son mandat de conseillère municipale,

Considérant qu'aux termes de l'article L.270 du Code Electoral et sauf refus express de l'intéressé, le remplacement du conseiller municipal démissionnaire est assuré par le candidat venant immédiatement après le dernier élu de la liste concernée,

Considérant, par conséquent que Madame Catherine GROS, candidate suivante de la liste « Ambierle Demain », est désignée pour remplacer Madame Peggy CHEVRON au Conseil municipal,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- prend acte de la démission de Madame Peggy CHEVRON et de l'installation de Madame Catherine GROS dans ses fonctions de conseillère municipale,
- prend acte du nouveau tableau municipal.

## 2. Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 02/12/2023

Le procès-verbal du Conseil municipal du 02 décembre 2023 est soumis au vote pour son approbation.

### Commentaire :

Marie-Pierre ALIZAY : lors de la présentation du point 10 concernant la demande de subvention pour le projet école, Marie-Nicole GARRIVIER a indiqué que le montant soumis au vote était le montant maximum qui permettra aux subventions de couvrir l'ensemble des montants, même ceux des travaux non prévus initialement. Cette partie de la présentation n'est pas reprise dans le procès-verbal et c'est dommage car c'est important.

**Vote : Pour : 13 / Contre : 1 / Abstentions : 3 :**

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD |      |        | X          |
| M-P. ALIZAY               |      | X      |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                |      |        | X          |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   |      |        | X          |

## Délibération :

Le Conseil municipal, par 13 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions :  
- approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 02 décembre 2023, avec le commentaire ci-dessus exprimé.

### 03. Convention cadre d'adhésion aux services secrétaires de mairie itinérant, intérim, portage salarial avec le Centre de gestion de la Loire

Au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, le Centre de gestion de la Loire, propose aux collectivités du département une prestation facultative de service de remplacement et de renfort ainsi que d'assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du Portage salarial.

Le Centre de gestion ayant renforcé cette prestation en intégrant le service secrétaire de mairie itinérant en complément du service intérim et portage salarial, propose une nouvelle convention cadre d'adhésion.

Il est proposé à la présente assemblée d'adhérer à cette convention.

#### Commentaires :

Damien THIRIET : quel est le coût de cette prestation ?

Pascal MUZART : autour de 5% de plus que le montant que nous aurions à payer si nous embauchions directement la personne. C'est très raisonnable par rapport au service rendu.

**Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

## Délibération :

Vu le Code général de la fonction publique,  
Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire (Centre de gestion de la Loire) au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort,

Considérant que le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion,

Considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire à la mise à disposition :

- d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité),

- d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections...),

En outre, en application de cette convention, le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du Portage salarial,

Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide d'adhérer à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire ;

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention cadre d'adhésion aux services facultatifs Secrétaire de Mairie itinérant/Portage salarial/Intérim, et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

### **04. Dénomination d'une nouvelle voie communale : Allée Jean CHERPIN**

La partie sud du délaissé de l'ancienne D8 dans le secteur du Tivoli (92 mètres) n'a pas fait l'objet d'une dénomination lors de la campagne d'adressage. Compte tenu d'une construction à venir, il convient de déterminer une adresse précise.

Le groupe de travail toponymie avait établi une liste de noms possibles pour les futurs besoins. Il propose de d'attribuer le nom « Allée Jean CHERPIN ». Jean CHERPIN est né en 1899 à Ambierle.



Jean Cherpin (1899-1985)

Jean Cherpin est né à Ambierle (Loire), près de Roanne, le 18 juin 1899. En 1927 il s'installe à Marseille où il est employé par la Société générale des transports maritimes, s'occupant de passagers et de croisières. Ce marseillais d'adoption tombe rapidement amoureux de la cité phocéenne et de la Provence, se passionnant tout particulièrement pour leur histoire et leur vie culturelle.

Durant l'occupation allemande, il franchit le pas et fonde en compagnie de Robert Jardillier et Gaston Berger, philosophe et père de Maurice Bédart, "l'Association pour le développement de la culture artistique et littéraire".

Avec son épouse née Germaine Gobin, il va s'occuper de publier le bulletin de l'association nouvellement créée. Ainsi, en octobre 1944 paraît le n°1 "Arts et livres de Provence", revue qui grâce aux efforts de Jean Cherpin va vivre près de quarante ans : "née en pleine guerre pour défendre les lettres et les arts, cette jeune revue provençale a résisté aux difficultés qui ont vaincu tant de ses aînées." peut-on lire sur un prospectus de 1948. L'engouement de Jean Cherpin pour Honoré Daumier, le poussera à devenir un des grands collectionneurs du maître marseillais. Mais son admiration sans borne pour le lithographe, fera de lui un critique incontournable et surtout un des grands défenseurs de la mémoire du sculpteur du *Ratapoil* et des Bustes-charges des parlementaires.

Dans l'immédiat après guerre, il crée l'association "Les Amis de Daumier", prenant la suite d'un mouvement initié en 1924 par le peintre Grass Mick relayé en 1929 par Pierre Bertas. Dès 1948, le n°8 "Arts et livres de Provence" est un considérable numéro spécial consacré à Daumier. Grâce aux "Amis de Daumier", Marseille rendra hommage au grand peintre le 16 juillet 1949, par la pose, non loin du Vieux Port, d'un buste réalisé par Bourdelle, et par l'inauguration d'une salle Daumier au Musée des Beaux-Arts du Palais Longchamp. Jean Cherpin ne s'intéressa pas uniquement à Daumier, mais aussi à André Suarès. Le n°28 "Arts et livres de Provence" met à l'honneur en 1956 l'auteur de "Marsiho". Déjà, en juillet 1950, Jean Cherpin avait été des quelques fidèles qui avaient fait les démarches nécessaires afin que les cendres d'André Suarès, selon ses dernières volontés, soient transférées aux Baux-de-Provence : "Quand je ne serais plus, qu'on me mette en terre chrétienne : aux Baux que j'ai tant aimés..."

Le 23 mars 1972, Jean Cherpin est élu à l'Académie de Marseille au fauteuil n°16 (en 1986, à ce fauteuil, c'est le critique d'art marseillais André Alauzen Di Genova qui lui succédera). En 1973 il publiera "L'Homme Daumier" (n°87 "Arts et livres de Provence"), et obtiendra le prix Roland de Jouvenel en 1978 pour "Daumier et le théâtre".

"Arts et livres de Provence" cessera de paraître en 1984. Jean Cherpin décédera à Marseille le 13 mai 1985.

## Commentaires :

Damien THIRIET : Qui a choisi cette dénomination ?

Marie-Pierre ALIZAY : la décision devait être donnée dans la journée, j'ai contacté quelques personnes du groupe de travail.

Damien THIRIET : je fais partie du groupe et je n'ai pas été appelé. Cela dit, je suis ravi de ce choix.

Pascal MUZART : la famille CHERPIN a toujours une maison dans le village. Elle est située dans le centre bourg près de l'ancienne pharmacie.

**Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

## Délibération :

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-30,

Considérant l'absence de dénomination de la partie sud du délaissé de l'ancienne D8 dans le secteur du Tivoli (92 mètres),

Considérant une construction à venir rendant nécessaire la création d'une adresse,

Considérant la proposition du groupe de travail toponymie d'attribuer le nom « Allée Jean CHERPIN » (né en 1899 à Ambierle),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la dénomination de la partie sud du délaissé de l'ancienne D8 dans le secteur du Tivoli (92 mètres) : « Allée Jean CHERPIN »,

- charge Monsieur le Maire ou son représentant légal, d'inscrire en voirie communale cette nouvelle voie et d'effectuer toutes les actions nécessaires à la mise en œuvre de la présente décision.

### 05. Convention psychologue scolaire 2022-2026

Afin de faciliter l'intervention de la psychologue scolaire dans les écoles des 17 communes et lui permettre une gestion simple des moyens financiers nécessaires, une convention de partenariat et de financement entre ces communes et la circonscription du pôle ouest roannais est proposée depuis plusieurs années. Il est demandé à la présente assemblée d'approuver cette nouvelle convention.

**Commentaire :** Néant

**Vote :** Pour : 16 / Contre : 1 / Abstention : 0

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    |      | X      |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

### Délibération :

Considérant l'intervention de la psychologue scolaire dans les écoles des 17 communes,

Considérant la nécessité de lui permettre une gestion simple des moyens financiers nécessaires à son intervention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre,  
- approuve la convention de partenariat et de financement pour le poste de psychologue scolaire entre les communes de la circonscription du pôle ouest roannais pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.



- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

## 06. Convention enseignante spécialisée 2022-2026

Afin de faciliter l'intervention de l'enseignante spécialisée dans les écoles des 17 communes et lui permettre une gestion simple des moyens financiers nécessaires, une convention de partenariat et de financement entre ces communes et la circonscription du pôle ouest roannais est proposée depuis plusieurs années. Il est demandé à la présente assemblée d'approuver cette nouvelle convention.

**Commentaire :** Néant

**Vote :** Pour : 16 / Contre : 1 / Abstention : 0

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    |      | X      |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

### Délibération :

Considérant l'intervention de l'enseignante spécialisée dans les écoles des 17 communes,

Considérant la nécessité de lui permettre une gestion simple des moyens financiers nécessaires à son intervention,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 1 voix contre:  
 - approuve la convention de partenariat et de financement pour le poste d'enseignante spécialisée entre les communes de la circonscription du pôle ouest roannais pour les années scolaires 2022/2023, 2023/2024, 2024/2025 et 2025/2026.

- autorise Monsieur le Maire à signer cette convention et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

## 07. CNAS : désignation d'un nouveau délégué agent

Madame Isabelle JEUNE est déléguée agent au Comité National d'Action Sociale (CNAS). Afin de préparer sa suite et compte tenu du fait que Madame GODARD est responsable des ressources humaines, il est proposé que cette dernière soit désignée déléguée agent au CNAS.

**Commentaire :** Néant

**Vote :** Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

### Délibération :

Considérant que par délibération en date du 07 mars 2022, Madame Isabelle JEUNE a été désignée en qualité de délégué agent au CNAS (Comité National d'Action Sociale).

Considérant le départ à venir de Madame Isabelle JEUNE,

Considérant que Madame Elodie GODARD est responsable des ressources humaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- désigne Madame Elodie GODARD en qualité de déléguée agent au CNAS.

**08. Demande de subvention des associations : Sou des écoles, Ensemble musical, Basket Club, Pentatête et du Collège de la Côte roannaise**

**A/** Du fait de l'augmentation importante du nombre de licenciés, le Club de basket engage de nouvelles équipes dans les compétitions fédérales. Cela implique l'achat de nouveaux équipements et entraîne des charges supplémentaires.

Le montant total des investissements est chiffré à plus de 2 000 €. Le club sollicite une subvention de 1 250 € pour lui permettre de continuer le déploiement de ses activités dans les meilleures conditions et de ne pas obérer la saison à venir.

La commission Vie associative réunie le 25 janvier 2024, donne un avis favorable pour la totalité du montant demandé en précisant que cette subvention couvre les deux années 2023 et 2024.

**Commentaire :** Néant

**Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer au Club de basket d'Ambierle, une subvention d'un montant de 1 250 €.

**B/** Pour fêter ses 100 ans d'existence, le Sou des écoles envisage l'organisation de diverses manifestations qui se dérouleront le samedi 6 avril 2024. Parmi ces projets, la réalisation d'une fresque murale en terre à Gré émaillée avec la participation des enfants de l'école (réalisation qui pourra ultérieurement être intégrée dans la nouvelle école) est le plus important investissement prévu (3 215,04 € – réalisation de Pascal VERCHÈRE céramiste sculpteur).

L'association sollicite un soutien financier de la municipalité. La commission Vie associative réunie le 25 janvier 2024 propose de verser une subvention d'un montant de 1500 € et de prendre en charge les boissons pour le vin d'honneur. Par ailleurs en 2022 et 2023, le sou des écoles a acheté des bonnets de bain pour les activités scolaires organisées à la piscine pour un montant de 244,50 €. La commission Vie associative propose d'accorder une subvention supplémentaire d'un montant de 244,50 €.

### Commentaires :

Joël ALLIER : Marie-Pierre ALIZAY m'a fait remarquer que le dossier de demande de subvention n'avait pas été déposé dans sa totalité comme la procédure le demande. J'ai contacté l'association qui nous transmettra les documents financiers.

Marie-Nicole GARRIVIER : Pour les bonnets de bain, ce n'est pas une subvention. L'école a réglé la facture et comme nous ne pouvons pas comptablement faire un remboursement, nous accordons une subvention du montant de la facture.

**Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer au Sou des écoles, une subvention d'un montant de 1 500 € pour l'organisation des cent ans de l'association et une subvention d'un montant de 244,50€ pour l'achat des bonnets de bain.

**C/** Comme chaque année et pour sa 22<sup>ème</sup> édition, le Festival des Monts de la Madeleine propose l'organisation d'un concert le dimanche 28 juillet à 20 H 30 à l'église d'Ambierle. L'association Pentatête sollicite notre municipalité pour une aide financière à notre convenance, en précisant néanmoins qu'un montant de 500€ serait idéal. La commission Vie associative réunie le 25 janvier 2024 propose de verser une subvention d'un montant de 250 € et de prendre en charge la collation offerte aux organisateurs et aux musiciens à la fin du concert.

**Commentaires :**

Pascal MUZART : On a toujours des concerts de qualité. C'est important de pouvoir les soutenir.

Marie-Pierre ALIZAY : où cela va-t-il se passer cette année ?

Pascal MUZART : le concert est prévu dans l'église.

**Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer à l'association Pentatête, une subvention d'un montant de 250 € pour l'organisation du concert du 28 juillet 2024 et de prendre en charge la collation offerte aux organisateurs et aux musiciens à la fin du concert.

**D/** L'Ensemble musical demande une subvention d'un montant de 912€ afin de faire face aux frais d'entretien des instruments, d'acheter des nouvelles partitions et d'offrir un certain nombre de prestations lors des commémorations effectuées dans la commune. Les membres de la commission Vie associative ont demandé un complément d'information concernant les subventions allouées par les autres communes concernées par leur intervention lors de certaines dates de commémoration. Ainsi, la commune de Renaison verse 1500 € à la société locale et celle de La Pacaudière verse 500 € aux Copains d'accord. La commission Vie associative réunie le 25 janvier 2024 propose de verser une subvention d'un montant de 700€ comme cela a été fait les années précédentes.

### Commentaires :

Pascal MUZART : L'ensemble musical intervient lors de toutes les cérémonies. Il est nécessaire de les soutenir financièrement.

Marie-Pierre ALIZAY : j'ai regardé le dossier, ils ont fait quatre interventions et ils en ont facturé deux. Il faudrait éventuellement négocier une 3<sup>ème</sup> prestation gratuite vu le montant de la subvention attribuée.

Pierre-Emmanuel BEZACIER : ils ont aussi eu les bénéfices de la buvette lors d'un marché d'été.

Dominique BALZANO : il y a 4 associations musicales dont une à Changy en lien avec la Pacaudière. Il y a de moins en moins de musiciens, notamment des jeunes. C'est la raison pour laquelle ces associations se regroupent pour intervenir sur la côte roannaise.

Pascal MUZART : C'est pour cela que lorsqu'on regarde leur budget on constate que cela est compliqué. C'est important de les soutenir financièrement.

Joël ALLIER : quant au nombre de participation gratuite, il y a aussi la journée du souvenir.

**Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETIE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :  
- d'attribuer à l'Ensemble musical, une subvention d'un montant de 700 €.

**E/** Le collège de la côte Roannaise organise un séjour pour 34 élèves dont le coût du transport s'élève à 3400 €. Deux élèves ambierlois participent à ce voyage. La commission Vie associative réunie le 25 janvier 2024 propose de verser une subvention d'un montant de 40€ par élève ambierlois comme cela a été fait les années précédentes pour les écoliers d'Ambierle.

### Commentaire :

Cyril LAVAL : il ne s'agit pas d'un voyage des élèves d'une classe mais des élèves qui participent à l'UNSS (Union Nationale du Sport Scolaire).

**Vote : Pour : 17 / Contre : 0 / Abstention : 0**

|                           | Pour | Contre | Abstention |
|---------------------------|------|--------|------------|
| P. MUZART                 | X    |        |            |
| J. ALLIER                 | X    |        |            |
| M-N. GARRIVIER            | X    |        |            |
| B. SIETTEL (représenté)   | X    |        |            |
| T. FILLON                 | X    |        |            |
| C. CHEMIN (représenté)    | X    |        |            |
| D. BALZANO                | X    |        |            |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X    |        |            |
| M-P. ALIZAY               | X    |        |            |
| E. GIRAUD                 | X    |        |            |
| E. CHOLLET (représentée)  | X    |        |            |
| P-E. BEZACIER             | X    |        |            |
| M. JOUSSE                 | X    |        |            |
| D. THIRIET                | X    |        |            |
| A. GENETTE                |      |        |            |
| C. LAVAL                  | X    |        |            |
| J. MOUNIER                |      |        |            |
| R. HUGUET (représenté)    | X    |        |            |
| C. GROS                   | X    |        |            |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- d'attribuer au Collège de la Côte roannaise, une subvention d'un montant de 80€ pour la participation financière au coût du transport du voyage scolaire auquel participent deux élèves ambierlois.

### **09. Projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire : demande de subvention et plan de financement**

Le projet de rénovation et d'extension du groupe scolaire avance. Les différents échanges avec les professionnels et les financeurs ont permis d'affiner le chiffrage des travaux à réaliser, le plan de financement et le calendrier prévisionnel.

Le coût total des travaux s'élève désormais à 2 957 142 € HT, maîtrise d'œuvre comprise. Deux tranches ont été identifiées ainsi :

- Dans une première tranche (2024-2025), nous projetons de réhabiliter le bâtiment du 19<sup>ème</sup> siècle et de construire une extension pour regrouper les classes maternelles et primaires. Le coût total de ces travaux est de 2 264 549€ HT auquel s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre estimé à 210 000€ HT à ce jour.

- La deuxième tranche (2025-2026) aura pour objet la réhabilitation du bâtiment le plus récent qui accueillera le nouveau restaurant scolaire et le périscolaire. Le coût total de ces travaux est de 436 593€ HT auquel s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre estimé à 46 000€ HT à ce jour.

| Rehabilitation et extension<br>de l'école d'Ambierle    |  | TRANCHE 1                      |                  | TRANCHE 2                   |
|---|--|--------------------------------|------------------|-----------------------------|
|   |  | construction et<br>aménagement | réhabilitation   | réhabilitation<br>TRANCHE 2 |
| DETAILS DES<br>TRAVAUX SELON<br>APS<br>(2 668 102,05 €) | INSTALLATION   | 9 500                          |                  | 0                           |
|   | DESAMIANTAGE DEMOLITION  |                                | 77 352           |                             |
|   | A - REHABILITATION ECOLE<br>MATERNELLE EN PARTIE )             |                                | 290 254          |                             |
|   | B - EXTENSION ECOLE ELEMENTAIRE<br>ET MATERNELLE EN PARTIE )   | 905 663                        |                  |                             |
|   | C - LOTS TECHNIQUES ECOLE<br>MATERNELLE ET ELEMENTAIRE )       | 448 415                        | 171 518          | 0                           |
|   | D - VRD - AMENAGEMENTS<br>EXTERIEURS )                         | 328 806                        |                  | 0                           |
|   | II - REHABILITATION D'UNE ZONE DANS<br>BATIMENT PERISCOLAIRE ) |                                |                  | 436 593                     |
|   | Etude géothermie géotechnique contrôle                         |                                | 33 040           |                             |
| <b>Total travaux</b>                                    | <b>1 692 385</b>   | <b>572 164</b>                 | <b>436 593</b>   |                             |
| <b>Maitrise œuvre (256 000€)</b>                        | <b>150 000,00</b>  | <b>60 000,00</b>               | <b>46 000,00</b> |                             |
| total projet phasé                                      | 1 842 385  | 632 164                        | 482 593          |                             |
| <b>Total par TRANCHE</b>                                | <b>2 474 549</b>   |                                | <b>482 593</b>   |                             |
| <b>TOTAL PROJET HT</b>                                  |  | <b>2 957 142</b>               |                  |                             |

Le financement est envisagé de la manière suivante :

### FINANCEMENT TOTAL

|                              | Tranche 1    | Tranche 2  | Total     |          |
|------------------------------|--------------|------------|-----------|----------|
| DETR                         | 630 000,00   | -          | 630 000   | 21,30 %  |
| Fonds vert                   | 630 000,00   | 193 037    | 823 037   | 27,83 %  |
| Région                       | 250 000,00   | -          | 250 000   | 8,45 %   |
| Feder                        | 145 558,84   | 82 169     | 227 728   | 7,70 %   |
| Bois local                   | 50 000,00    | -          | 50 000    | 1,69 %   |
| Département                  | 200 000,00   | -          | 200 000   | 6,76 %   |
| SIEL                         | 24 200,00    | 20 000     | 44 200    | 1,49 %   |
| Education nationale          | 20 000,00    |            | 20 000    | 0,68 %   |
| C A F                        |              | 50 000     | 50 000    | 1,69 %   |
| Roannais Agglo               |              | 25 000     | 25 000    | 0,85 %   |
| Mairie fonds propres         | 200 000,00   | 50 000     | 250 000   | 8,45 %   |
| Vente de biens si nécessaire |              |            | -         | 0,00 %   |
| Emprunts                     | 324 790,19   | 62 387     | 387 177   | 13,09 %  |
|                              | 2 474 549,03 | 482 593,02 | 2 957 142 | 100,00 % |



## Commentaires :

Damien THIRIET : j'ai une déclaration à faire :

Chers collègues,

Le plan de financement du projet école est enfin présenté aujourd'hui. Malgré un premier abord rassurant avec un nombre important de demandes de subventions et l'absence de vente immobilière, enfin devrais-je dire plutôt l'absence de vente de la forêt, je ne suis pas rassuré. Pourquoi ? Parce que ce si nous regardons globalement le budget et tous les projets de la commune, nous verrons que ce plan est dans un équilibre précaire. La commune a actuellement le projet école, le projet de la place des Martyrs de Vingré et la restauration des vitraux. Chacun de ces projets nécessite un paiement par la commune avant la réception des subventions. Ce qui implique d'avoir une abondante trésorerie. De plus, chacun de ces projets à un reste à charge prélevé sur la trésorerie : 200 000 euros pour la première tranche de l'école, 163 000 euros pour la place des Martyrs de Vingré, et un autre montant pour les vitraux certes moins important car le chantier est subventionné à plus de 90% et étalé sur quatre tranches. Ajoutant à cela le montant de la TVA qui est avancé et récupéré en majeure partie après via le Fonds de compensation de la TVA, le FCTVA. Tout ceci va grandement solliciter notre trésorerie qui est certes forte car elle s'élève à 728 000 euros (dont 133 000 affectés aux sections de communes) et que l'Etat nous conseille d'avoir au minimum l'équivalent de trois mois de dépenses de fonctionnement soit au moins 250 000 euros. D'autre part, au fil de sa conception, le coût annoncé du projet école a considérablement augmenté. Nous sommes passé de 2 300 000 euros le 2 décembre dernier et maintenant à 2 957 000 euros aujourd'hui, tout en sachant que l'avant-projet définitif n'est pas encore rendu... Une telle augmentation pose question. Ce plan de financement ne peut aboutir que si le budget du projet est maîtrisé et donc cesse d'augmenter.

L'équilibre est donc précaire car si une des subventions demandées était moins élevée que prévue, le financement du projet sur la seule trésorerie ou avec un emprunt plus élevé serait tendu. Or je le redis une nouvelle fois, la vente de la forêt d'Ambierle, ou même la vente de deux parcelles contenant un tiers de cette immense forêt comme vous l'évoquez dans un compte-rendu de bureau municipal n'est pas une option. Une pétition de 969 signatures, constatées par huissier, pour s'opposer à la vente de ce patrimoine essentiel vous a été remis. Et aussi la perte des recettes de vente de bois va affaiblir considérablement la capacité d'auto-financement de la commune. Les recettes des ventes de bois constituent une part très importante de notre capacité d'autofinancement brute (environ un tiers comme nous l'avons calculé pour le prévisionnel 2024 suite à la dernière réunion du groupe budget) et a fortiori nette.

La perte de cette ressource serait catastrophique pour les années à venir. Et d'ailleurs, si vous vendez la forêt l'utilisation du bois pour l'école sera plus onéreux puisqu'il faudra que vous l'achetiez à Roannais Agglomération...

Alors que faire ? Je suis évidemment favorable à la rénovation de l'école. Je suis parent de trois enfants et mon quatrième va y aller à la prochaine rentrée. Mais sur ces différents projets évoqués, il y en a un qui peut être repoussé : la place des Martyrs de Vingré. Ce projet n'est absolument pas urgent, il peut être ajourné sans que personne ne s'en plaigne. Il y a déjà un grand nombre de places de parking, le bus tourne vers la salle ERA, quant aux places PMR, elles peuvent très bien se faire par nos services techniques le long de la rue de Faime, au niveau de l'ancienne cabane des boulistes. Bref, on peut améliorer la mobilité des personnes en situation de handicap sans faire ce projet qui a un reste à charge prélevé sur la trésorerie de 163 000 euros, et dont les paiements en attendant les subventions vont fragiliser la trésorerie. Permettre la réalisation de la rénovation de l'école tout en respectant l'expression démocratique des ambierlois qui se sont massivement opposés à la vente de la forêt passe par l'ajournement du projet de la place des Martyrs de Vingré. De plus, les subventions accordées pour la place des Martyrs de Vingré ne vont-elles pas inciter les mêmes subventionneurs à être moins généreux pour l'école ? Attention, il est fort possible qu'une subvention pour l'école soit moins élevée que prévue car ce même subventionneur aura déjà donné pour la place des Martyrs de Vingré !

Enfin, une maîtrise du budget du projet école s'impose en faisant le tri entre certaines options moins importantes...

Vous pouvez être certain que presque personne ne vous reprochera d'avoir ajourné le projet de la place des Martyrs de Vingré. En revanche, si vous vendez tout ou partie de la forêt pour que ces deux projets se fassent en même temps, la population d'Ambierle qui a massivement signée la pétition sera mécontente et déçue. Je préfère vous le dire en toute bienveillance.

Merci de votre attention.

Pascal MUZART : Il s'agit de voter un point concernant l'école et en aucun cas un pont concernant la place des Martyrs de Vingré.

Damien THIRIET : oui mais on peut en parler.

Pascal MUZART : Sur les subventions, on peut échanger. Pour l'augmentation des coûts du projet école, ceci a été expliqué lors de la réunion publique à laquelle tu as assisté. Les économies sur le projet école seront au détriment de la qualité de l'école. Chipoter ne sera pas efficace. Par ailleurs, j'ai un rdv avec la Banque des territoires pour savoir ce qui peut être mis en place au niveau des emprunts. Les taux pourraient être bonifiés.

Pour la place des Martyrs de Vingré, on retarde toujours le projet alors que les montants des subventions sont importants, entre 70 à 75%. On peut effectivement voir ce qui peut être fait ou pas mais ce serait dommage de perdre cette possibilité d'être subventionné fortement. De toute façon, c'est un choix qui n'est à l'ordre du jour. Aujourd'hui, on vote le plan de financement pour le projet école. Pour les financements, le groupe de travail auquel tu fais partie continuera à travailler pour faire au mieux.

Marie-Nicole GARRIVIER : concernant le paiement des factures, il est possible d'avoir des avances sur les subventions, jusqu'à 80%.

Damien THIRIET : ce n'est pas 30 % pour ses acomptes ?

Marie-Nicole GARRIVIER : c'est à partir de 30% et cela peut être réitéré sans dépasser 80% du montant de la subvention.

Pascal MUZART : on peut aussi travailler ce point avec la Banque des territoires.

Damien THIRIET : sur le document, il est indiqué pour la tranche 1 DETR, 35 % normalement c'est plutôt entre 20 à 25 ?

Pascal MUZART : c'est jusqu'à 30% avec 5% supplémentaire si on utilise du bois local.

Tiphanie FILLON : les coupes de bois pour cette année sont difficiles à estimer car il faut réserver des coupes pour le bois qui seront utilisées pour l'école. Je ne sais pas comment vous avez estimé le chiffrage lié à la vente et ce que rapporte les coupes.

Damien THIRIET : pour le chiffrage nous avons mis le versement des tiers des années précédentes qui doivent être versés cette année, et pour le reste, nous nous sommes basés sur le programme de coupes du plan d'aménagement de l'ONF.

Tiphanie FILLON : le fait que l'on utiliserait le bois qu'on paierait à Roannais Agglomération n'est pas possible car la construction de l'école démarrera avant l'éventuelle vente.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : sur le document, je ne vois rien sur le coût concernant l'AMO. Y-a-t-il une AMO ?

Pascal MUZART : il n'y a pas d'AMO.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : qui gère ? Qui va accomplir ce rôle ?

Pascal MUZART : l'atelier des vergers et la mairie.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : il n'y a pas d'AMO sur le déroulé de l'opération ? c'est périlleux !

Pascal MUZART : on a fait ce choix aussi pour faire des économies.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : comment sont ventilés les 1.8 millions demandés alors que le montant de la tranche 1 est plus élevé ?

Marie-Nicole GARRIVIER : les organismes qui subventionnent régleront les factures qu'à hauteur du montant de la subvention.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : le fonds vert ce n'est que pour la réhabilitation.

Pascal MUZART : Il y a une partie qui sera démolie et après échange avec le Préfet on espère pouvoir l'inclure dans la réhabilitation.

Marie-Nicole GARRIVIER : le fonds vert intervient beaucoup pour des projets Ecole.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : on doit construire un projet en fonction de la capacité de financement de la commune et non l'inverse.

Pascal MUZART : il faut faire des choix. Ces choix sont faits par les personnes en responsabilité. On aurait pu avoir un projet à l'économie mais il faut être ambitieux. Celle-ci durera beaucoup plus dans le temps. Sinon on aurait pu faire une plus petite école ou faire des réparations au coup par coup du type rustine.

La future école sera d'autant plus attractive, elle sera plus économique et fonctionnelle.

Damien THIRIET : au début du projet il aurait fallu être moins gourmand.

Pascal MUZART : le projet de l'école de l'ancienne mandature était du même montant qu'aujourd'hui alors qu'il répond à des normes plus performantes que lorsqu'il a été pensé.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : quelle est la projection au niveau du nombre d'élèves ?

Pascal MUZART : c'est une question importante globalement les effectifs sont stables.

Marie-Nicole GARRIVIER : pour le financement, nous avons une ligne verte. Si les pétitionnaires donnent chacun 1000€ ....

Damien THIRIET : sois respectueuse par rapport aux signataires ... Est-ce que cela signifie que vous allez augmenter les impôts ?

Marie-Nicole GARRIVIER : non je te parle de don.

Joël ALLIER : la question démographique a déjà été posée en 2017. A cette époque, l'académie avait prévu une forte baisse autour de 30%. Aujourd'hui ce chiffre est stable.

Damien THIRIET : la loi zéro artificialisation nette des sols (ZAN) fait qu'il y aura moins de personnes à Ambierle, le coût du carburant fait que les gens vont rester proches de grandes villes.

Pascal MUZART : la problématique est nationale et nous avons des atouts. Les nouveaux arrivants sont généralement de jeunes couples avec les enfants. La loi ZAN fait qu'il n'y aura plus de construction mais nous avons encore du bâti à exploiter. Il y aura des projets à réfléchir. On a un effectif qui nécessite d'avoir un bâtiment de cette taille ce qui est important pour le village c'est d'avoir une école attractive.

Damien THIRIET : C'est très optimiste mais il y a des raisons pragmatiques pour que les parents mettent les enfants dans d'autres villages.

Eva GIRAUD : Selon l'INSEE, la population à Ambierle est majoritairement âgée de 25 à 45 ans. Effectivement la qualité de l'enseignement vient des professeurs mais si ceux-ci ont des conditions de travail optimales ils seront plus efficaces. Si le projet dépend des subventions, il est dommage de s'en tenir à ces seules capacités financières. Si le projet est qualitatif les organismes qui subventionnent suivront.

Marie-Pierre ALIZAY : Marie-Nicole GARRIVIER qui s'investit beaucoup, a dit lors du choix de l'architecte que « ce n'est pas le projet que je préférerais mais on a pris le moins cher ». Aujourd'hui, je me dis qu'on aurait pu prendre un autre projet alors. Les budgets montent notamment sur la main d'œuvre. Les demandes de subvention sont des paris, on n'est pas sûr de les avoir donc la ligne verte est-elle nécessaire ? Au prochain Conseil, vous nous direz que les subventions ne sont pas obtenues donc il faut vendre.

Pascal MUZART : on va continuer de travailler sur le budget sans la vente avec la possibilité d'augmenter les impôts comme l'ancienne mandature avait prévu de le faire. Mais on ne peut pas retirer la ligne « vente » cela reste une possibilité.

Ce seront des choix à faire, il faut continuer d'avancer et de travailler pour affiner l'ensemble. Aujourd'hui, on vote pour le plan de financement provisoire, pour acter les demandes de subventions auprès des financeurs.

Damien THIRIET : augmenter les impôts est une possibilité mais il faut aussi baisser les finances publiques. Si on vend la forêt on perd les recettes de coupes de bois, on va perdre de la capacité d'autofinancement. Comment va-t-on y remédier ? C'est un équilibre précaire et il faudrait réfléchir par exemple à moins faire moins de travaux extérieurs.

Pascal MUZART : Le débat aujourd'hui n'est pas le sujet de la vente ou des taxes.

Catherine GROS : il y a 2 ans auparavant, on ne parlait que de 2 millions maximum pour le projet école. Il y a des sommes plus importantes pour lesquelles on n'a pas d'explications. Il aurait peut-être fallu prévoir 3 tranches pour étaler les dépenses ?

Marie-Nicole GARRIVIER : on y a réfléchi mais ce n'était pas possible. Il faut gérer la cour dans la 1<sup>ère</sup> tranche. On a mis un maximum de montants dans la demande de subvention pour obtenir le maximum. Le projet est complet mais cela n'implique pas que tout ce qui est prévu soit réalisé. Il y aura des arbitrages. On a demandé des choses en plus comme des placards. Le montant a beaucoup évolué avec la partie périscolaire et cantine. Mais avec les subventions attribuées on pourra payer les aléas au détriment de choses prévues mais non essentielles.

Catherine GROS : si on met un maximum de dépenses, on ne s'expose pas trop auprès des subventionneurs ?

Marie-Nicole GARRIVIER : non, le Sous-Préfet est au courant de notre projet. Quant à la Région, la représentante pensait que notre projet était de 7 millions... Le projet n'est pas démentiel.

Catherine GROS : si je comprends, le but est de demander un maximum pour obtenir un maximum. Je vois que l'assurance décennale n'est pas comprise.

Pascal MUZART : il faudra la chiffrer. Ce qu'il faut aussi dire c'est qu'actuellement les entreprises ont besoin de travail. Ce sera aussi peut-être plus facile à négocier.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : on est en avant-projet sommaire, donc c'est un projet à la louche. A priori il y aura aussi un surcoût en avant-projet définitif. Ensuite, lors de la construction les sociétés demandent de payer encore des surcoûts. Sans AMO ce sera pire.

Pierre-Emmanuel BEZACIER : l'AMO n'est pas indispensable, il n'a pas toutes les connaissances. Les personnes du terrain connaissent leurs métiers.

Marie-Nicole GARRIVIER : on est allé voir d'autres projets, il y avait une architecte, Madame TRONCY. Lors de la phase travaux, ils sont restés sur les coûts annoncés. Moi j'ai confiance en ces personnes compétentes qu'on a vu travailler.

Tiphanie FILLON : toutes les personnes compétentes peuvent venir travailler avec nous.

Damien THIRIET : pour le présent plan de financement, je veux bien le voter pour s'il y a un engagement de la commune qu'il n'y aura pas de surcoût.

Pascal MUZART : ne demande pas que la commune prenne des engagements impossibles à tenir.

Damien THIRIET : alors je ne voterai pas ce plan de financement.

Catherine GROS : la ligne vente de bien ne regarde pas les financeurs pourquoi on l'inscrit ?

Pascal MUZART : les financeurs ont besoin de connaître le budget car s'il tient pas la route les financeurs ne subventionnent pas. Il y aura des choix à faire soit endetté la commune sur un temps long, augmenter les taxes ou vendre une partie des biens pour éviter les emprunts et l'augmentation des taxes.

Catherine GROS : Ce plan de financement tient-il la route ?

Pascal MUZART : oui, si on obtient les subventions.

Damien THIRIET : il y a d'autres options comme renoncer au projet d'aménagement de la place des martyrs de Vingré.

Dominique BALZANO : depuis plus de 3 ans il y a un groupe école qui a travaillé. Quand on devait choisir entre les 3 projets, il y en avait un qui n'était pas accessible. Sous l'ancienne mandature, le montant était quasiment identique alors que les coûts ont grandement augmenté et ce projet permet beaucoup d'accessibilité.

Cyril LAVAL : quel est le taux d'intérêt proposé par les banques pour nos emprunts ?

Pascal MUZART : il y a un taux bonifié pour l'école autour de 3.2% mais cela reste à négocier.

**Vote : Pour : 11 / Contre : 6 / Abstention : 0**

|                           | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
|---------------------------|-------------|---------------|-------------------|
| P. MUZART                 | X           |               |                   |
| J. ALLIER                 | X           |               |                   |
| M-N. GARRIVIER            | X           |               |                   |
| B. SIETTEL (représenté)   | X           |               |                   |
| T. FILLON                 | X           |               |                   |
| C. CHEMIN (représenté)    | X           |               |                   |
| D. BALZANO                | X           |               |                   |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD |             | X             |                   |
| M-P. ALIZAY               |             | X             |                   |
| E. GIRAUD                 | X           |               |                   |
| E. CHOLLET (représentée)  |             | X             |                   |
| P-E. BEZACIER             | X           |               |                   |
| M. JOUSSE                 |             | X             |                   |
| D. THIRIET                |             | X             |                   |
| A. GENETTE                |             |               |                   |
| C. LAVAL                  | X           |               |                   |
| J. MOUNIER                |             |               |                   |
| R. HUGUET (représenté)    | X           |               |                   |
| C. GROS                   |             | X             |                   |

### **Délibération :**

Vu l'article L. 2122-22 alinéa 26 du Code général des collectivités territoriales,  
Vu la délibération numéro 00532023 en date du 2 décembre 2023 autorisant Monsieur le maire a déposé toute demande de subvention dans le cadre du projet de rénovation et d'extension du projet école d'un montant global de 2 800 900.00€ HT,

Considérant les différents échanges avec les professionnels et les financeurs qui ont permis d'affiner le chiffrage des travaux à réaliser, le plan de financement et le calendrier prévisionnel,

Considérant que le coût total des travaux s'élève désormais à 2 957 142 € HT, maîtrise d'œuvre comprise,

Considérant les phases de réalisations des travaux :

- 1<sup>ère</sup> tranche (2024-2025) : réhabilitation du bâtiment du 19<sup>ème</sup> siècle et construction d'une extension pour un coût total de 2 264 549€ HT auquel s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre estimé à 210 000€ HT,
- 2<sup>ème</sup> tranche (2025-2026) : réhabilitation du bâtiment le plus récent pour un coût total de 436 593€ HT auquel s'ajoute le coût de la maîtrise d'œuvre estimé à 46 000€ HT,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 11 voix pour et 6 voix contre :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à déposer tout dossier de demande de subvention auprès de tout organisme public ou privé, national ou européen pour le projet de réhabilitation, de construction et d'extension du groupe scolaire (école maternelle, école primaire, cantine et périscolaire) d'un montant total de 2 957 142 € HT incluant le coût de la maîtrise d'œuvre (256 000€ HT),
- valide le plan de financement prévisionnel global comprenant deux tranches, joint en annexe.

## 10. Table interactive : approbation devis

Nous travaillons depuis 2020 sur un projet de table interactive (ou borne tactile) de valorisation du Prieuré d'Ambierle.

Deux devis ont été étudiés :

- Mazédia développement créatif : 65 000€ HT hors matériel,
- AGP (Art Graphique et Patrimoine) : 46 100€ HT matériel inclus.

Deux subventions ont été demandées et attribuées par la Région et par le département sur la base d'un budget de 65 000 € HT.

Le travail s'est poursuivi avec AGP qui a proposé le devis le moins élevé. Il convient aujourd'hui de valider le devis définitif de cette société qui propose une prestation améliorée à notre demande et correspondant exactement à notre site. Celui-ci, qui comprend toujours le matériel, est établi pour un montant total de 61 868€ HT.

### **Commentaires :**

Marie-Pierre ALIZAY : la table sera dans la galerie près de l'église avec la reproduction du Prieuré en site fortifié. Les zones disparues seront évoquées. Le retable sera représenté en haute définition. Il y aura des informations sur la campagne des fouilles, la salle rose, la salle des preux et le contexte clunisien.

Dominique BOURDIER DE BEAUREGARD : Est-ce que cela sera disponible en ligne ?

Marie-Pierre ALIZAY : ce n'est pas envisagé.

Pierre-Emmanuel BEZACIER : par rapport au devis initial, il y a bien une augmentation de 1 5000 € donc tout augmente !

Marie-Pierre ALIZAY : non pas par rapport à la demande de subvention, le montant est le même.

Pierre-Emmanuel BEZACIER : oui mais en comparant le devis initial de la société et le devis actualisé il y a bien une augmentation c'est indiqué noir sur blanc. L'augmentation est importante comparé à l'augmentation du projet école.

Eva GIRAUD : cela concerne le tourisme et un lieu à vocation religieuse. Quelle est la part de participation de Roannais Agglomération et celle du diocèse ?

Marie-Pierre ALIZAY : il n'y a rien de religieux. Cette table ne parle pas de religion, les murs appartiennent à la commune mais pas au diocèse. Quant à Roannais Agglomération à quel titre on les solliciterait ?

Tiphany FILLON : il y a bien volet tourisme à Roannais Agglomération ?

Pascal MUZART : de toute façon au niveau des subventions on est déjà à 80 %, demander à Roannais Agglomération ne servirait à rien. Je comprends la réflexion de Pierre-Emmanuel BEZACIER. On doit mener tout de front et de façon qualitative. Le côté tourisme et mise en valeur de notre territoire est tout autant important que le projet école.

Tiphany FILLON : il s'agit de fonds publics, j'aurais aimé avoir des devis actualisés et en provenance d'autres sociétés, c'est mon regret sur ce projet.

Dominique BALZANO : dans le cadre de mon rôle sur l'accessibilité, la table sera accessible. Par rapport à la réflexion d'Eva sur la participation du diocèse, je ne pense pas que cela soit possible.

Damien THIRIET : il n'y aura pas d'informations pratiques sur la paroisse mais ce sera sur l'histoire du patrimoine qui concerne tout le monde. C'est une démarche d'histoire et de mémoire.

Magali JOUSSE : on parle beaucoup de handicap, mon mari est daltonien et il y a beaucoup de choses qu'il ne peut pas voir. Dans la réflexion ? ce serait bien de penser à ces personnes dans le choix des couleurs.

Damien THIRIET : Pour le budget, la CAF m'inquiète quand même. Dommage que cela n'a pas été fait en début de mandat.

Marie-Pierre ALIZAY : on est tenu par le temps car les choses doivent être faites avant juillet 2024 sinon on perd la subvention.

Catherine GROS : je tiens à remercier les personnes qui ont travaillé sur ce projet. On est certain des montants des subventions ?

Marie-Nicole GARRIVIER : oui les subventions ont été accordées, les montants sont sûrs.



**Vote : Pour : 12 / Contre : 3 / Abstentions : 2**

|                           | <b>Pour</b> | <b>Contre</b> | <b>Abstention</b> |
|---------------------------|-------------|---------------|-------------------|
| P. MUZART                 | X           |               |                   |
| J. ALLIER                 | X           |               |                   |
| M-N. GARRIVIER            |             | X             |                   |
| B. SIETTEL (représenté)   | X           |               |                   |
| T. FILLON                 |             | X             |                   |
| C. CHEMIN (représenté)    | X           |               |                   |
| D. BALZANO                | X           |               |                   |
| D. BOURDIER de BEAUREGARD | X           |               |                   |
| M-P. ALIZAY               | X           |               |                   |
| E. GIRAUD                 |             | X             |                   |
| E. CHOLLET (représentée)  | X           |               |                   |
| P-E. BEZACIER             |             |               | X                 |
| M. JOUSSE                 | X           |               |                   |
| D. THIRIET                |             |               | X                 |
| A. GENETTE                |             |               |                   |
| C. LAVAL                  | X           |               |                   |
| J. MOUNIER                |             |               |                   |
| R. HUGUET (représenté)    | X           |               |                   |
| C. GROS                   | X           |               |                   |

### **Délibération :**

Vu la délibération du 02 juillet 2020 autorisant la demande de subvention auprès de la région au titre de l'appel à projet « Patrimoine et numérique 2020 »,

Vu la délibération du 06 novembre 2021 autorisant la demande de subvention auprès du département au titre de l'appel à partenariat « Conforter et renouveler les offres dans les villages de caractère »,

Considérant le projet d'innovation technologique consistant à l'installation d'une table interactive,

Considérant les devis des sociétés Mazédia développement créatif (65 000€ HT hors matériel) et Art Graphique et Patrimoine (46 100€ HT matériel inclus),

Considérant les avancées du groupe de travail sur la finalisation de ce projet d'innovation technologique,

Considérant le devis actualisé de la société Art Graphique et Patrimoine pour un montant de 61 868€ HT (incluant le matériel),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 12 voix pour, 3 voix contre et 2 abstentions, décide :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant légal à signer le devis de la société Art Graphique et Patrimoine pour un montant de 61 868€ HT (incluant le matériel), étant précisé qu'un règlement de 22 272,48€ sera effectué à la commande et le solde d'un montant de 51969,12€ sera réglé à la livraison et à l'installation de la table interactive,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les actions se rapportant à l'exécution de cette délibération.

## Informations diverses :

### Plan communal de sauvegarde :

Joël ALLIER : La Commune s'est dotée d'un plan communal de sauvegarde en 2009. Il convient de mettre à jour les informations relatives aux noms des personnes à contacter en cas de problème et leurs coordonnées.

### Les Zones d'accélération des énergies renouvelables :

Pascal MUZART : on a reporté la réunion de la Commission énergie à mardi prochain. On délibérera après cette réunion pour acter le projet.

### Le remblai près de l'école :

Pascal MUZART : on a refermé l'accès car beaucoup de personnes ont jeté des choses non autorisées. Il faut qu'on réfléchisse en Commission transition écologique comment laisser un accès aux ambierlois sans pour autant laisser déposer n'importe quoi.

### Place des Martyrs de Vingré :

On a été averti d'une prescription de fouilles archéologiques par la Préfecture. La société vient la semaine prochaine on verra à ce moment quels seront les délais et les coûts supplémentaires.

### Antenne au niveau du Maroquin :

Pascal MUZART : le contrat a été négocié à 5 000€.

Marie-Pierre ALIZAY : avez-vous envoyé la décision à Free pour le retrait du clocher ?

Tiphanie FILLON : la dénonciation officielle doit se faire au minimum 1 an avant et on va leur faire part de notre intention bientôt.

Pascal MUZART : le tarif est de 5000€ sur un pylône pour 2 opérateurs qui interviennent en même temps.

Dominique BALZANO : Bouygues Telecom a présenté un projet, 3 000€ était annoncé, maintenant c'est 5 000€ et pour les suivants le montant sera de 2 000€. Donc l'opération pourrait être de 9 000€ par an.

### Vitraux :

Pascal MUZART : nous avons eu l'autorisation des travaux pour les vitraux.

Tiphanie FILLON : l'autorisation prévoit une prescription supplémentaire à savoir une phase test qui n'était pas prévue. Les architectes doivent remaniés le document avant de démarrer le marché auprès des entreprises.

Pascal MUZART : une réunion publique est prévue le 8 mars à 18h en salle ERA.

### Pascal VERCHERE propose de réaliser un blason pour Ambierle :

Pascal MUZART : le montant du devis est de 12 969.81€ TTC. Il sera étudié par la commission patrimoine.

### Le jeu de carte

Marie-Pierre ALIZAY : Une action commune entre les villages de caractères a été proposée à savoir la réalisation d'un jeu de carte des 7 familles qui permettra de présenter les personnages importants de nos villages.

On a bien avancé, le projet sera porté par Perreux. Il y aura des subventions, la commune devra certainement porter le coût de reproduction.

Tiphany FILLON : qui va vendre ce jeu ?

Marie-Pierre ALIZAY : la commune vendra à des organismes et il sera proposé à l'achat aux touristes.

Pascal MUZART : il est prévu qu'une subvention soit demandée au Département. On va commander plus de jeux de carte pour la première année car il y aura cette subvention. On va rencontrer la Maison de pays qui pourrait porter ce projet. Je rencontre le président de cette association la semaine prochaine.

Documents au coffre-fort :

Marie-Pierre ALIZAY : un document ancien recensant les entrées et sorties du Prieuré sont au coffre. Ils seront apportés aux archives départementales qui proposent de les numériser en haute définition.

Les prochaines séances du Conseil municipal se tiendront :

Samedi 16 mars 2024 à 09h00

Lundi 08 avril 2024 à 18h30

**La séance est levée à 11h40**

**Le Maire,**  
Pascal MUZART



**La secrétaire de séance**  
Tiphany FILLON

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Tiphany FILLON', is written over the printed name.